

Motion de la commission des arts et de la culture: «Pour une prise en charge équitable des frais des locaux des écoles de musique officielles genevoises».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 21 mars 2007, dans le rapport M-601 A)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intégrer sous forme de subvention en nature dans son projet de budget 2007 la prise en charge de la location des locaux scolaires dévolus aux écoles de musique officielles de Genève.

Le Conseil municipal invite par ailleurs le Conseil administratif à reconsidérer les directives émanant du Service des écoles et institutions pour l'enfance concernant la fermeture des locaux scolaires les veilles de vacances qui conduisent à la suppression pure et simple d'un grand nombre d'enseignements parascolaires.